

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Entraide Le Relais pour l'aménagement des nouveaux locaux de sa résidence d'accueil implantée sur la Commune de BRUMATH**

CP/2020/056

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

L'association "Entraide Le Relais" est gestionnaire d'une résidence d'accueil de 25 places implantée à Brumath dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé « Établissement Public de Santé Alsace Nord » (EPSAN).

La résidence d'accueil de Brumath a ouvert avec le soutien de l'EPSAN, du Département, de la Ville de Brumath et de l'Etat (DDCS) en octobre 2015. Le projet doit trouver sa destination finale au début de l'année 2020 en déménageant à Brumath, dans une maison en cours de réhabilitation et aménagée spécialement pour cet usage.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'association Entraide le Relais pour aménager les nouveaux locaux de sa résidence d'accueil.

**I. ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'association Entraide Le Relais œuvre pour l'accompagnement global des personnes vulnérables afin de favoriser leur insertion sociale et leur permettre d'accéder à l'autonomie. A ce titre, l'association est gestionnaire d'une résidence d'accueil implantée à Brumath dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé « Etablissement Public de Santé Alsace Nord » (EPSAN).

Cette résidence accueille des personnes fragilisées et présentant des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective. Les résidents sont toutefois suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement social et des soins sont garantis en tant que de besoin.

Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable à taille humaine (25 places), sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Elle propose des logements adaptés à des personnes aux revenus modestes qui bénéficieront d'un triple accompagnement par une équipe d'hôtes d'accueil professionnels :

- un accompagnement à la vie quotidienne pour la bonne marche de la résidence ;

- un accompagnement social, assuré par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- un accompagnement psychiatrique et sanitaire assuré par l'équipe pluri-professionnelle de l'EPSAN, en lien avec l'ARS.

## II. UN PROJET EN VOIE DE FINALISATION

La résidence d'accueil de Brumath a ouvert en octobre 2015 avec le soutien de l'EPSAN, du Département, de la Ville de Brumath et de l'Etat (DDCS) au sein de l'ancien hôtel « L'Ecrevisse ». Le projet doit trouver sa destination finale au début de l'année 2020 en déménageant au 112-114 avenue de Strasbourg à Brumath dans une maison en cours de réhabilitation et aménagée spécialement pour cet usage.

Le bailleur social OPUS67, maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire du bâtiment, aménage en complément des 21 logements, des espaces de vie collectifs permettant le développement de nouvelles activités en direction des résidents.

Cette opération immobilière est principalement financée dans le cadre du logement social par un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et par des subventions au titre de l'aide à la pierre.

Le Département intervient également dans le fonctionnement de la résidence au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement à la fois au niveau de l'accompagnement social liée au logement des résidents mais aussi au titre de l'aide à la gestion locative.

## III. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Entraide le Relais assure la gestion de ce nouvel équipement dans le cadre d'une convention de mise à disposition du bâti et aura notamment en charge de financer l'ameublement de l'ensemble de la résidence.

Le projet d'ameublement représente un investissement global de **50 000 €** qui serait financé comme suit :

Fonds propres de l'association	5 000 €
Mécénat (recherche en cours)	7 500 €
Fondation SOMFY/Plateforme les Petites Pierres	15 000 €
Valorisation de dons en nature (25 lits)	7 500 €
<b>Participation du Département</b>	<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'association Entraide Le Relais une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 15 000 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP ( <i>non engagé</i> )	Montant proposé
PARCPU	G 2019-2021 PARC PUBLIC	3 000 000, 00 €	922 955, 53 €	15 000, 00 €

La Commission du Territoire d'Action Nord, réunie le 16 Janvier 2020 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € à l'association Entraide Le Relais pour l'aménagement de sa résidence d'accueil implantée sur la Commune de Brumath,*
- *approuve les termes du projet de convention de financement afférente, en annexe, et autorise son Président à la signer.*

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY